

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 197

présenté par
M. Da Silva

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« concordantes »

le mot :

« généraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amélioration de l'insertion de la disposition proposée au sein de l'article L. 3114-1 du code général des collectivités territoriales.